

Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 15 (1923)
Heft: 7

Rubrik: Dans les organisations syndicales internationales

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 18.02.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

condé par les syndicats et le parti ouvrier qui lui en ont donné la force.

Il existe depuis 1919 une forte union syndicale qui englobait, au printemps 1922, 260 organisations au total, avec un effectif supérieur à 500,000 membres. Les plus grandes organisations affiliées sont celles des cheminots et des mineurs. Jusqu'à présent, les Mexicains ne sont affiliés à aucune organisation internationale; ils se rattachent uniquement à l'Union américaine du travail. La classe ouvrière mexicaine dispose d'une puissante presse; il ne paraît pas moins de vingt revues périodiques à l'intention des ouvriers. En outre, un journal politique quotidien pour les ouvriers a aussi été lancé depuis quelque temps. Pendant l'année passée, 400 bibliothèques environ ont été fondées dans les grands centres industriels mexicains.

Autriche. Le fascicule n° 11 de la *Revue du travail et de l'économie* contient un rapport sur la force et la capacité des syndicats libres d'Autriche en 1922; nous en extrayons les données suivantes:

Les syndicats libres comprenaient, à fin 1922, 1,049,949 membres au total; 817,237 étaient des hommes et 232,712 des femmes. Comparativement à l'année précédente, il y a une légère diminution de l'effectif à enregistrer (le nombre de membres s'élevait à 1,079,777), diminution qu'il faut attribuer à la crise économique. Pendant le mois de décembre 1922 seul, il y avait 206,257 membres syndiqués atteints par la réduction du temps du travail. C'est surtout l'effectif des femmes qui a diminué (28,828), tandis que celui des hommes organisés n'a reculé que de 1000. Il faut cependant tenir compte que, pendant l'année de gestion, deux organisations ont nouvellement adhéré à la commission syndicale, organisations se composant presque exclusivement d'hommes; cela explique pourquoi le recul de l'effectif fut plus sensible chez les femmes. A fin 1922, il y avait 55 organisations affiliées à la commission syndicale.

Les membres se répartissent dans les différentes régions comme suit: Vienne: 509,229; Basse-Autriche: 212,088; Carinthie: 31,039; Haute-Autriche: 98,912; Salzbourg: 22,016; Styrie: 128,222; Tyrol: 22,981; Vorarlberg: 10,158 et le Burgenland: 15,304.

Du nombre de syndiqués affiliés à la commission syndicale, 723,585 étaient des ouvriers et 326,364 des employés.

En raison de l'aspect financier et de la dépréciation de la couronne, il n'est pas possible d'établir des comparaisons avec les années précédentes. Les recettes totales s'élèvent à 29,942,590,262 couronnes; les dépenses totales à 20,642,582,595 couronnes. Le 20 % des dépenses est consacré à des œuvres de secours (grève exceptée), le 80 % à tous les autres buts syndicaux (propagande, administration, éducation, etc.).



Dans les organisations syndicales internationales

Fédération syndicale internationale. Le bureau de la Fédération syndicale internationale, réuni à fin mai, à Amsterdam, prit les résolutions suivantes:

Un plan concernant la propagande contre la guerre, soumis au Bureau, devra être discuté dans sa prochaine séance. Ensuite, le Bureau prit position à l'égard de la manière de procéder de l'Internationale des Ouvriers des Transports, qui agit en commun avec les syndicats russes. La résolution prise établit que la conférence en question et la publication du manifeste provisoire se sont faits à l'insu du Bureau et que, par conséquent, celui-ci n'a aucune part de responsabilité. En outre, il est décidé que pour l'attitude et la propagande de la Fédération syndicale internationale, ce sont seulement les décisions de la Fédération syndicale internationale

qui sont déterminantes. Il n'est pas possible d'apporter une plus grande clarté à la résolution prise.

Il sera répondu, si possible, à une invitation de l'Union syndicale canadienne d'assister au congrès syndical qui aura lieu le 10 septembre prochain, à Vancouver. La Fédération syndicale internationale sera représentée au congrès syndical autrichien du 25 juin par Sassenbach. La prochaine assemblée du Bureau aura lieu à fin juin et aura les questions suivantes à son ordre du jour: rapport d'activité, situation financière, travail en commun avec les Internationales politique et coopérative, rapport au sujet des communistes, propagande contre la guerre, propagande contre la réaction en général et contre le fascisme en particulier.

Au sujet de l'attitude de la Fédération internationale des ouvriers des transports citée ci-dessus, Bidegaray, le représentant français, a publié une déclaration qui dit que le manifeste en question n'avait pas le caractère d'une convention et que personne n'avait la compétence de le publier sous les signatures de Williams et de Fimmen. Bidegaray avait proposé le renvoi de cette question à une séance de l'Exécutif, ce qui avait été décidé. En outre, le prénommé a envoyé au secrétaire de la Fédération internationale des ouvriers des transports (Fimmen) un télégramme dans lequel il proteste contre la publication de ce manifeste. Le comité exécutif de l'Internationale des ouvriers des transports aura à s'occuper de cette affaire dans sa prochaine séance. Une sérieuse mise au point de cet état de choses, ainsi qu'un éclaircissement sur l'attitude de Fimmen comme secrétaire de la Fédération internationale des ouvriers des transports et comme secrétaire de la Fédération syndicale internationale se montrent des plus urgents.



Situation du chômage à fin mai 1923

Industries	Chômeurs		Secours
	totaux	partiels	
Alimentation et boissons . . .	1,079	1,165	279
Vêtement et cuir	382	69	115
Bâtiment et peinture	3,822	138	114
Bois et verre	448	21	23
Textile	3,035	8,587	1,565
Arts graphiques et papier . . .	550	10	135
Métallurgie, électricité	3,673	2,948	1,117
Horlogerie, bijouterie	3,422	1,501	1,844
Commerce	2,496	20	946
Hôtels, cafés, pensions	897	—	—
Autres professions	2,500	780	330
Personnel sans connaiss. prof.	7,924	401	1,432
Total pour la Suisse	30,228	15,640	7,900
Total avril 1923	35,512	17,767	11,015
» février 1923	52,734	21,791	21,856
» décembre 1922	53,463	20,429	21,420
» octobre 1922	48,218	21,585	16,581
» août 1922	51,789	25,538	16,467
» juin 1922	59,456	30,629	23,242
» avril 1922	81,868	39,249	41,013
» février 1922	99,541	46,701	56,057
» décembre 1921	88,967	53,970	47,367
» octobre 1921	74,238	59,835	39,072
» août 1921	63,182	74,309	33,782
» juin 1921	54,650	80,037	31,276
» avril 1921	47,949	95,374	27,280
» février 1921	41,549	84,653	20,098
» décembre 1920	17,623	47,636	6,045